



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N° 03/NH/KS/BH/2026

" Séance Publique "

Le 30/10/2026 à 10h00, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Nadher Du habous EL KELAA DES SRAGHNA N°17 Quartier El Mers Route beni Mellal EL KELAA DES SRAGHNA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix 03/NH/KS/BH/2026, pour L'ÉLABORATION DES ÉTUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE PLATEAUX BUREAUX (RDC COMMERCIAL) EN R+4, AU CENTRE D'EL KELAA DES SRAGHNA EN LOT UNIQUE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au NEDHARAT DU HABOUS EL KELAA DES SRAGHNA N°17 Hay EL Mers Route beni Mellal EL KELAA DES SRAGHNA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, portail du ministère des habous et des affaires islamiques : www.habous.gov.ma ou de la plateforme des annonces des Habous www.annonces-habous.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois Mille dirhams (3000,00 dhs.)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 36 - 39 - 42 - 44 et 46 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de NEDHARAT DU HABOUS EL KELAA DES SRAGHNA N°17 Hay EL Mers Route beni Mellal EL KELAA DES SRAGHNA.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.





Les offres soumises après 10h00 le 30/10/2026 ne seront pas acceptées.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 de Règlement de consultation.

1. Dossier administratif comprenant :

- a. Déclaration sur l'honneur ;
- b. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c. L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d. L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e. Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- f. Le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;

N.B. Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2. Dossier technique comprenant :

Une copie certifiée Copie conforme du certificat d'agrément de BET dans les domaines suivants :
D13-D14-D15-D16

